

Tarifs d'écolages pour l'année 2010/2011

Trimestriels pour un élève habitant l'une
des deux communautés des communes

Jardin musical :	32 Euros
Eveil musical :	52 Euros
Formation musicale seule :	52 Euros
Chorale seule :	40 Euros
FM et 1 instrument d'harmonie	
Avec parrainage d'une harmonie	93 Euros
Sans parrainage d'une harmonie	119 Euros
FM et 1 instrument (autre que d'harmonie)	130 Euros
Deuxième instrument d'harmonie :	
Avec parrainage d'une harmonie	42 Euros
Sans parrainage d'une harmonie	67 Euros
Deuxième instrument (autre que d'harmonie)	79 Euros
¼ d'heure supplémentaire :	
instrument d'harmonie	33,50 Euros
instrument autre	40 Euros
Adhésion	5 Euros / année
Minoration famille nombreuse à partir du troisième enfant	-5%

Exemple :

FM + cours de clarinette : (3 x 93) + 5 = 284 Euros/Année
Parrainage harmonie

FM + cours de piano : (3 x 130)
+ 5 = 395 Euros/Année
Ecole de musique
Intercommunale
Sauer Pechelbronn

ECMU

1 rue de l'Obermatt
67360 Durrenbach

BULLETIN D'INSCRIPTION

Année scolaire 2010/2011

A transmettre avant le 20 septembre 2010

A l'ECMU, 1 rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach

Pour tout renseignement, veuillez contacter M.SCHMITZ Renaud
au 06.81.78.79.96 ou par mail musique_schmitz@hotmail.com

Coordonnées de l'élève :

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

TELEPHONE :

PORTABLE :

Adresse mail :

Tuteur Légal (pour les mineurs) :

NOM : **PRENOM :**

SIGNATURE :

Formation souhaitée :

EVEIL MUSICAL 1^{ère} année 2^{ème} année
 jardin musical pour les enfants de 3 et 4 ans

FORMATION MUSICALE SEULE (solfège)

FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT :

Instrument : _____

- Sans parrainage d'une harmonie
 Avec parrainage d'une harmonie

Nom de l'harmonie : _____

Option deuxième instrument

Option 45 mn de cours

+33,50 Euros pour un instrument d'harmonie

+ 40 Euros pour un autre instrument

Pratique collective (orchestre des jeunes, chorale,
orchestre de guitare, musique de chambre)

Préciser laquelle _____

Réduction pour famille à partir du 3^{ème} enfant 5%

Frais d'adhésion 5 Euros

Règlement de l'écologie :

Pour le paiement de l'écologie, deux solutions sont possibles :

1° **Par prélèvement automatique :** veuillez joindre un RIB et remplir la demande de prélèvement ci-jointe pour le prélèvement automatique de l'écologie. Les montants seront prélevés sur 10 mois.

Pour les familles qui ont déjà opté pour le prélèvement dans notre école, il sera automatiquement reconduit, sans avoir à remplir la demande jointe.

2° **Par chèques :** Si vous ne souhaitez pas un prélèvement automatique, vous devez alors joindre à cette fiche d'inscription **LES TROIS CHEQUES** correspondants aux montants des écolages des trois trimestres de l'année scolaire. Ces chèques seront encaissés le deuxième mois de chaque trimestre.

TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ EST DÛ.

Toute démission devra être annoncée par lettre avant le début du trimestre.

Détail des heures de cours hebdomadaires :

- Jardin musical : atelier d'½ heure
- Eveil musical 1^{ère} année : 1 heure collective.
- Eveil musical 2^{ème} année : 1 heure collective.
- Formation musicale seule : 1 heure collective
- Formation musicale + instrument 1^{ère} année de pratique :
 - 1 heure collective de FM.
 - ½ heure individuelle de pratique instrumentale.
- Formation musicale + instrument à partir de la deuxième année de pratique.
 - 1 heure collective de FM.
 - ½ heure individuelle de pratique instrumentale.
 - 1 heure à 1 heure ½ de pratique collective.
 - Orchestre débutant
 - Orchestre des jeunes
 - Orchestre d'harmonie
 - Chorale
 - Musique de chambre

En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à ce qu'il participe à tous les cours le concernant.